

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'environnement, de
l'énergie et de la mer**

Ecole nationale de l'aviation civile

Décision ENAC/DG n° 749 du 11 août 2016

Modifiant la décision ENAC/DG n°175 du 9 septembre 2014 modifiée portant nomination
au conseil des études de l'Ecole nationale de l'aviation civile
(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur de l'École nationale de l'aviation civile,

Vu le décret n°2007-651 du 30 avril 2007 modifié portant statut de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Vu le règlement intérieur de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Vu la décision ENAC/DG n°175 du 9 septembre 2014 modifiée portant nomination au conseil des études de l'Ecole nationale de l'aviation civile

Décide :

Article 1^{er}

Le paragraphe b) de l'article 1^{er} de la la décision ENAC/DG n°175 du 9 septembre 2014 modifiée susvisée est remplacé par le paragraphe suivant :

b) En qualité de personnalités extérieures désignées par le conseil d'administration :

M. Didier DELORME
M. Alain FONTAINE
Mme Hélène TAP
M. Wilfrid LATHUILLE

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Ecole nationale de l'aviation civile.

Fait à Toulouse, le 11 août 2016

Signée

Le directeur de l'Ecole nationale de l'aviation civile,